



COMMUNE DE HIVA-OA
FENUA ENATA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de Hiva Oa
Séance du 28 mars 2024

DÉLIBÉRATION N° 15/2024

attribuant une subvention exceptionnelle à l'association District de pétanque des marquises sud pour le financement partiel des déplacements d'équipes de pétanques de HIVA-OA pour participer à des championnats sur Tahiti

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	11	15

PRÉSENTS
FREBAULT Joëlle
MENDIOLA Aroma
CLARK Elvina
FREBAULT Feiautini Helene
BONNO Charles
TOUATEKINA Haihapaitehaoe
SCALLAMERA Jean Yves
BONNO Jean - Pierre
TEIKIOTIU Olive
VAATETE Monique
LE BRONNEC Yann
TETUAVEROA Elisabeth

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)
LE BRONNEC Alanda a donné procuration à BONNO Jean-Pierre
POEVAL Rogatien a donné procuration à TETUAVEROA Elisabeth
KAYSER Ornella, Tepua a donné procuration à SCALLAMERA Jean- Yves
BREMOND Odette a donné procuration à BONNO Charles

ABSENT(S)
TEHAAMOANA Etienne
TEUIRA Diane
TEHAAMOANA Domingo

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
VAATETE Monique

Akte rendu exécutoire après
transmission via l'application
@CTES :

Le 08 04 2024

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,
(signature et cachet)



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Hiva Oa, régulièrement convoqué le 22 mars 2024 (affichage le 22 mars 2024) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblée à 15 heures 30 minute dans la salle de réunion de la mairie d'Atuona, sous la présidence du Maire, Madame Joëlle FREBAULT.

Exposé des motifs :

Considérant que la pratique de la pétanque est en plein essor à Hiva Oa et que le district réunit de très nombreux pratiquants, le Maire propose au conseil d'émettre un avis favorable à la demande de subvention du District de pétanque des marquises sud. Il s'agit en effet d'encourager toute action ou dynamique lancée en faveur de la pratique du sport sur l'île de Hiva Oa.

Ce financement faciliterait d'une part le déplacement des équipes de pétanque de Hiva Oa vers Tahiti afin de participer à des tournois et autres compétitions. D'autre part, cette subvention permettra également de financer les différents projets du district de pétanque envisagés pour cette année 2024. Le conseil municipal est appelé à donner son accord sur cette requête de subvention.

VU Le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

VU le dossier de demande de subvention adressée à la commune de HIVA-OA par Monsieur TAINAUE Emile président du district de pétanque des marquises-sud ;

VU les inscriptions budgétaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Par 15 voix pour dont 4 procurations, 0 abstention et 0 voix contre

Le Maire s'est retiré avant le débat en raison de son lien de parenté avec un membre du bureau

ARTICLE 1er : Est attribuée à « l'Association District de pétanque des marquises sud », ayant son siège à HIVA-OA, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.500.000 FCPF (deux millions cinq cent mille Francs cfp) pour financer partiellement ses projets.

ARTICLE 2 : Le montant de la subvention sera versé au compte courant bancaire de l'association, à savoir :

SOCREDO n° 17469 00013 70087800072 95, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

ARTICLE 3 : La dépense est imputable à l'article 6574 du Budget Communal.

ARTICLE 4 : DIT que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 5 : DIT que la juridiction administrative peut être également saisie par application de Télé recours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Le Maire,
Joëlle FREBAULT



HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEËTE
Date de réception de l'AR: 10/04/2024
987-200013571-20240328-DEL_15_2024-DE